

**Revenu de subsistance<sup>1</sup> ou salaire qualifié à vie, pour tous ?**  
proposé par Luc Brossard, de Réseau salariat et Espaces-Marx Toulouse (mai 2016)

**Rappel : Manuel Valls** propose de fusionner les minima sociaux (RSA, AAH, ASS, etc.) pour 2018 et d'ouvrir le débat sur le Revenu Universel de Base (RUB) à partir du rapport **Sirugue** qui propose 3 scénarios pour "réformer" l'ensemble des 10 minima sociaux qui sont versés à 4 millions d'allocataires. Sans oublier le CPA prôné par Piketti et qui figure dans la loi travail : c'est dire si notre sujet est en pleine actualité !

A. **Historique du revenu de subsistance** : Si le salaire à vie est immédiatement associé au réseau salariat de **Bernard Friot** depuis son passage à **Ce soir ou jamais** de Taddéï en juin 2013 (cf. <http://revenudebase.info/2013/06/11/bernard-friot-contre-revenu-de-base/>), qu'en est-il de cette nouvelle drogue que je nomme le DRUG (le "**D**roit à un **R**evenu **U**niversel **G**aranti") ? Cette mesure est prônée en France par des gens très divers, de la droite à une certaine "gauche" bien pensante qui se prétend révolutionnaire : C. Boutin (un revenu minimum que j'appelle "de survie"<sup>2</sup> : 200 €/mois de la naissance jusqu'à 18 ans et 400 €/mois pour les adultes jusqu'à leur mort), D. de Villepin (cf. note de fin), Y. Cochet et par le mouvement décroissant Utopia (transversal à EELV et au PG).

Cette idée a d'abord vue le jour en 1516 avec ***l'Utopie*** de **Thomas More**, puis en 1625 avec **Grotius** pour qui la terre était une propriété commune à tous, idée reprise en 1797 avec ***La justice agraire*** de **Thomas Paine** pour qui une dotation inconditionnelle des produits des ressources naturelles devait être octroyée à tout individu atteignant l'âge adulte. Puis, en 1883 **Paul Lafargue** publie son "**Droit à la paresse**" et en 1894, **Charles Fourier** reprend l'idée à son compte tandis que **Joseph Charlier** répond à l'objection, fréquemment avancé par les adversaires du DRUG, qu'il inciterait à la paresse : "*Tant pis pour les paresseux qui ne veulent pas travailler, ils devront se contenter de ce minimum*"<sup>3</sup>. En 1932, **Bertrand Russel**<sup>4</sup> affirme que 4 heures de travail journalier suffiraient pour faire vivre toute la population dans un confort suffisant, le reste du temps pouvant être consacré aux loisirs et à l'oisiveté, une oisiveté qui serait consacrée à la pratique de toutes les formes de culture.

Après la guerre, l'idée renaît aux USA : **James Tobin** (cf. la taxation des transactions financières) lance un appel en 1968 avec P. Samuelson, J. Galbraith et 1200 autres économistes qu'il concrétise dans son projet de *demogrant* dans le programme de G. McGovern, dont il est un conseiller lors de la campagne pour la présidentielle de 1972. Le très libéral **Milton Friedman** s'y rallie et l'inclue dans son idée d'impôt négatif : pour ce dernier, il s'inscrit comme une subvention aux entreprises et doit permettre le démantèlement de toute protection sociale.

Enterrée après la défaite de McGovern, l'idée réapparaît aux Pays Bas dans les années 1980, puis en Belgique en 1984 où un groupe de chercheurs et de syndicalistes crée le **collectif Charles Fourier** autour de l'économiste et philosophe **Philippe Van Parijs**, un des premiers théoriciens de ce qu'il appelle

<sup>1</sup> Que ses partisans nomment "**Revenu Universel (de base ou d'existence) Garanti**" (ou *Inconditionnel* et parfois aussi "**Revenu citoyen**") : la magie des mots !

<sup>2</sup> Avec 15 millions de mineurs et 48 millions d'adultes, ce revenu minimum de survie se monte à 198 milliards d'€/an, soit 10% du PIB et 68% du budget de l'Etat, soit 3 fois le niveau de l'impôt sur le revenu ...

<sup>3</sup> **Joseph Charlier**, "*la question sociale résolue*" (1894)

<sup>4</sup> **Bertrand Russel**, "*Eloge de l'oisiveté*" (1932)

"***l'allocation universelle***" qui "*est là pour aider à augmenter le temps de loisir au Nord, [...] et sert à transférer de la richesse au Sud*"<sup>5</sup>. Un colloque organisé en 1986 à l'Université catholique de Louvain crée le **BIEN** (**B**asic **I**ncome **E**uropean **N**etwork = Réseau Européen pour le Revenu de Base) dont un des fondateurs, **Yoland Bresson**<sup>6</sup> crée en 1989, l'**AIRE** (**A**ssociation pour l'**I**nstauration d'un **R**evenu d'**E**xistence). Le **BIEN** deviendra mondial en 2004 (**B**asic **I**ncome **E**arth **N**etwork) : l'un de ses fondateurs, **Guy Standing**, économiste à l'OIT, participera au lancement d'un revenu garanti en Inde en 2011.

Dans la version social-libérale du *care* anglo-saxon, le revenu de base devrait être selon **Bertrand Russel**<sup>7</sup> "*suffisant pour couvrir les besoins primaires*" sans travailler (minimum vital), mais sans que ces besoins primaires (variables d'un individu à l'autre) soient clairement définis : il devrait permettre de vivre "modestement" en quittant la sphère du consumérisme, de la consommation effrénée d'appareils programmés pour être jetés, bien qu'ils ne soient pas obsolètes. Mais le revenu de base ne vise pas à supprimer le capitalisme : si la plupart de ses promoteurs cherchent tout au plus à redistribuer les richesses autrement (sans se préoccuper de comment elles sont produites) et certains, en cherchant à réduire pieusement les inégalités, associent ce minimum vital à un revenu maximum<sup>8</sup>.

En Allemagne, le débat s'est développé avec **Suzanne Wiest** qui se mobilise après que ses allocations familiales aient été incorporées à son revenu imposable alors qu'elle était assistante maternelle et vivait dans une roulotte pour économiser un loyer. Après sa rencontre avec **Daniel Häni** et **Enno Schmidt**, fondateurs en Suisse alémanique du réseau "Initiative grunde-inkommen", elle lance une pétition qui rencontre un vif succès jusqu'à la diffusion de leur film "**Le revenu de base**" (2008) : ils y montrent que le revenu des allemands ne proviendrait directement du travail qu'à hauteur de 41% seulement (les allemands travaillent donc si peu que ça ?), alors que le revenu des français en 2005 dépendait à 30% de la redistribution (allocations diverses). Ainsi, l'Etat providence, contrairement à ce qu'en disent les néolibéraux est loin d'être mort, puisque la part des prélèvements obligatoires s'est accrue inexorablement sous les présidents Mitterrand, Chirac et Sarkozy<sup>9</sup>.

En France, c'est **Oliver Seeger**, un ancien de la coopérative agricole communautaire de Longo Maï instituée après 1968 dans les Alpes de Haute Provence, qui réalise la version française du "**revenu de base**", et qui va récuser l'idée selon laquelle les partisans du revenu de base constitueraient une avant-garde révolutionnaire : "*le revenu garanti permet en fait de laisser les gens libres, pour une fois. De ne pas penser à leur place, de ne pas leur prémâcher une idéologie qu'ils seraient condamnés à suivre*". La belle fable naïve et libertaire que voilà ! Comme si "les gens" pouvaient réfléchir librement par eux-mêmes sans avoir à choisir entre des idéologies opposées, celle du revenu de base (qu'on ne devrait même pas leur présenter de peur qu'ils puissent être "*condamnés à la suivre*", on ne voit pas trop comment ?) et celle du consumérisme médiatique qui n'hésite pas à nous endoctriner !

---

<sup>5</sup> **Philippe Van Parijs**, "*L'allocation universelle, où en est-on ?*" (2004)

<sup>6</sup> **Yoland Bresson**, "*Instaurer un revenu d'existence contre l'exclusion*" (Le Monde Diplô, février 1994)

<sup>7</sup> **Bertrand Russel**, "*Proposed roads to freedom : Socialism, Anarchism and Syndicalism*" (1918)

<sup>8</sup> **Sam Pizzigati**, "*Plafonner les revenus, une idée américaine*" (Le Monde Diplô, février 2012)

<sup>9</sup> **Yann Moulier-Boutang**, "*l'Abeille et l'Economiste*" (Carnets Nord, 2010)

En 1988, lors de la création du RMI par le gouvernement **Rocard**, le rapporteur de la loi, un certain **J.-M. Belorgey**, contestait le conditionnement de l'attribution du RMI à des "efforts d'insertion" : pouvait-on parler d'un "droit" pour un revenu dont l'obtention était conditionnée par une contrepartie et par un examen devant une commission d'attribution<sup>10</sup>? Lors de la lutte contre le CIP de **Balladur** se crée à Paris en 1994 le **CARGO** (Collectif d'**A**gitation pour le **R**evenu **G**aranti **O**ptimal) qui s'intègre ensuite à **AC!** (**A**gir ensemble contre le **C**hômage) qui participe du mouvement de chômeurs de l'hiver 97-98. A la même époque, le philosophe écologiste **A. Gorz**<sup>11</sup> se rallie au revenu garanti qui trouve aussi un écho au sein du mouvement altermondialiste avec **I. Ramonet**<sup>12</sup>. Le sociologue **Alain Caillé**, fondateur du **MAUSS** (Mouvement **A**nti-**U**tilitariste dans les **S**ciences **S**ociales), puis du **Manifeste Convivialiste**, y adhère. Puis, à partir de 2003, des intermittents du spectacle, dont le régime d'indemnisation est remis en cause, militent pour la généralisation de leur régime à l'ensemble de la population : le maire du IV<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, C. Girard, plaidera pour l'instauration progressive d'un revenu social garanti au congrès du PS en octobre 2012.

**B. Avantages et inconvénients du DRUG** : **Mona Chollet** rappelle<sup>13</sup> que l'institution d'un revenu de base généralisé (universel et inconditionnel) :

- serait versé mensuellement non à chaque foyer mais à chaque personne, de sa naissance à sa mort, les mineurs touchant un montant plus faible que les adultes,
- serait cumulable avec les revenus d'un travail, le temps passé au travail pouvant alterner avec des périodes de non travail, selon le bon vouloir de la personne, en quelque sorte une sorte d'intermittent du travail contraint (ou du temps libéré), le temps libre étant occupé soit à ne rien faire, soit à s'adonner à ses passions non rémunérées (encore qu'un artiste occasionnel pourrait vendre ses œuvres), soit encore à travailler bénévolement dans des activités socialement utiles, seul ou à plusieurs (secours populaire, visiteurs d'hôpitaux ou de prison, cours aux enfants en difficulté, aide aux plus démunis, soutien aux pays en développement grâce aux ONG, etc.)
- supprimerait le chômage et la nation économiserait ainsi les sommes engagées pour réaliser le "plein emploi" : cette affirmation repose sur deux entourloupes. Primo, tout comme les balayeurs ont été supprimés du vocabulaire dès lors que la novlangue les avait (re)qualifiés en "*techniciens de surface*", comment les chômeurs seront-ils dénommés puisqu'il n'y aurait plus de chômage et qu'ils seront de fait des assistés ? Comment seront donc dénommés "ceux qui n'auront pas d'emploi"? Des "sans-emploi" ? Auraient-ils un statut d'intermittent du travail (ou du temps "libre") ? Est-ce qu'ils ne pourraient par s'ubériser en devenant auto-entrepreneur de leur propre liberté (c.-à-d. de leur exploitation et aliénation, tout comme sont libres - c'est leur droit ! - les prostituées de faire ce qu'elles veulent de leur corps) ? Deuxio, il faudrait mettre en

<sup>10</sup> **L. Geffroy**, "*Garantir le revenu, histoire et actualité d'une utopie concrète*", (La découverte, Mauss recherches, 2002)

<sup>11</sup> **André Gorz**, "*Misères du temps présent, richesse du possible*" (Galilée, 1997)

<sup>12</sup> **I. Ramonet**, "*L'aurore*" (le Monde Diplo, janvier 2000)

<sup>13</sup> **Mona Chollet**, "*Imaginer un revenu garanti pour tous*" (le Monde Diplomatique, mai 2013)

balance les sommes économisées avec le cout du revenu de base généralisé,

- supprimerait les cadeaux fiscaux accordés aux entreprises pour les inciter à embaucher : les politiques d'exonération ou de réduction des cotisations sociales sont passées de 1.9 milliard d'€ en 1992 à 30.7 milliards en 2008 (projet de loi de financement de la SS 2013, annexe 5). En 1989, le groupe sud-coréen Daewoo avait reçu 35 millions d'€ pour bâtir en Lorraine trois usines qu'il ferma en 2002 en licenciant 1000 salariés,
- supprimerait les frais de surveillance administrative des bénéficiaires de l'aide sociale puisque le revenu de base garanti étant universel et inconditionnel, il est versé à tous et toutes, aux pauvres qui ont choisi de ne pas travailler et aux riches qui ont choisi de travailler pour gagner plus que le revenu, et qui de ce fait le financeront par l'impôt.

**Mona Chollet** aurait pu insister sur le fait que l'attribution d'un RUG à la personne et non pas au couple d'un foyer est une mesure qui militerait pour l'émancipation des femmes. C'est ce sur quoi insiste aussi **Barbara Garbarczyk**<sup>14</sup> sous un titre repris du "**Deuxième sexe**" de **S. de Beauvoir**, qui précisait "*C'est par le travail que la femme a en grande partie franchi la distance qui la séparait du mâle ; c'est le travail qui peut seul lui garantir une liberté concrète*". Mais le travail ("l'emploi" comme dit B. Garbarczyk) n'a pas pour autant réaliser l'égalité concrète entre les sexes (discriminations à l'embauche, salaires féminins inférieurs de 25% à ceux des hommes, précarisation plus grande des femmes, retraites des femmes inférieures de 40% à celles des hommes) et B. Garbarczyk poursuit : "*passer d'une société patriarcale à une exploitation salariale n'est pas synonyme d'émancipation*" (vous avez bien lu l'exploitation n'est pas patronale ou capitaliste, mais salariale !). Alors puisque le travail (l'emploi) ne libère pas complètement les femmes (ou autant qu'on pourrait le souhaiter), B. Garbarczyk affirme que "*seule l'obligation d'emploi serait la garante d'une possible égalité*" et dénonce "*cette vision travailliste de l'émancipation féminine [qui lui] semble peu souhaitable*" [car] "*cette vision sous-tend même un certain mépris pour les femmes qui choisissent de s'occuper de leurs enfants, et sous-estime l'énorme travail que cela représente. Elle induit une opposition entre "avoir un emploi" et "rester à la maison", comme si le fait de ne pas avoir d'emploi impliquait forcément de s'occuper uniquement du cocon familial*". Et de conclure que "*le revenu de base est un socle*" qui permet non seulement de choisir son mode de vie mais aussi "*de changer plus aisément de mode de vie si on le désire*" et de "*choisir sa propre voie vers l'émancipation*" (ainsi, garder ses enfants et vivre au foyer fait partie selon cette féministe d'un des modes d'émancipation des femmes ...), et de citer **P. Van Parijs** : "*De chacun (volontairement) selon ses capacités, à chacun (inconditionnellement) selon ses besoins*" !

En France, une certaine "gauche" associe le RUG à une défense conjointe des services publics et des prestations sociales (retraites, allocation-chômage et assurance-maladie), tout en insistant avec **Baptiste Mylondo**<sup>15</sup> sur le fait que "*le bénéficiaire d'un revenu inconditionnel étant entouré d'autres bénéficiaires [...] la valeur du temps libre croît avec le nombre de personnes avec qui il est possible de le partager*". Le revenu garanti modifierait donc à la fois le rapport au

---

<sup>14</sup> **B. Garbarczyk**, "Sortir de la double servitude d'un métier et d'une protection masculine" (L'inconditionnel, 2014)

<sup>15</sup> **B. Mylondo**, "**Un revenu pour tous, précis d'utopie réaliste**" (Utopia, 2010)

travail, le rapport au temps, le rapport à la consommation ainsi que le rapport aux autres : non seulement pour tous ceux qui choisiraient soit de ne pas travailler, soit de travailler en alternance, mais aussi par effet de contagion, pour tous ceux qui continueraient de choisir le travail salarié contraint à temps plein. Ainsi pourraient se créer de "**nouveaux modes de socialisation**" mais aussi ... renforcer le danger d'un repli sur soi, notamment chez des femmes qui risqueraient d'être cantonnées au foyer, mais auquel cas leur travail domestique serait enfin reconnu et rémunéré par le **Revenu Universel Garanti** (cf. plus haut).

Certains avec **André Gorz**<sup>11</sup> ajoutent aussi que le RUG ne doit pas être compris ni comme un revenu de solidarité ni comme une forme d'assistantat social, mais comme une "**politique générative**" : s'il est suffisamment élevé, le RUG devrait alors permettre de réduire l'exploitation des travailleurs en les dotant d'un plus grand pouvoir de négociation de leurs conditions salariales d'embauche puisqu'ils pourraient "*refuser un emploi ou des conditions de travail indignes*"<sup>11</sup> ou un salaire inique, grâce au matelas de sécurité procuré par leur RUG. D'une part cet argument, s'il vaut pour les contrats individuels qui lient un salarié à son patron, sera difficilement accepté par le patronat qui se gardera bien de procurer aux syndicats un tel pouvoir lors des négociations collectives au sein d'une entreprise, d'une branche ou nationalement. D'autre part, un calcul reporté à la fin montre que les propositions de **D. de Villepin**<sup>i</sup> correspondraient à un bien joli cadeau fait au patronat.

Le problème de fond n'est pas tant que le revenu de base pourrait créer de "nouveaux modes de socialisation", ce qui en soi est tout à fait désirable, mais qu'il se limite à modifier les relations humaines en surface (le sociétal) et les rapports sociaux de consommation (décroissance oblige) mais sans modifier ni la propriété lucrative ni les rapports sociaux de production et d'échange qui sont structurés autour du **travail** et de la **valeur travail** :

1. **Le travail** et sa forme même : historiquement, le mouvement ouvrier s'est organisé au sein de et contre l'exploitation capitaliste et donc contre le salariat contraint. Et **Mona Chollet**<sup>13</sup> commet un glissement sémantique et un contre-sens historique en rappelant que la CGT militait en 1906 pour "**l'abolition du salariat**" (Charte d'Amiens). Il allait de soi pour les militants qu'il n'était nul besoin de préciser que ce qu'ils voulaient abolir, c'était (et cela continue d'être) le travail contraint (et le salariat qui lui est associé), mais pas le travail en soi, pour soi et pour les autres.

Car le travail, même contraint, constitue un facteur d'intégration sociale (notamment des travailleurs immigrés par le passé), de dignité, de fierté du travail accompli et bien fait, et de considération pour ce qu'il nous fait être, à travers nos productions matérielles ou intellectuelles. D'où l'importance de la revendication du "droit **au** travail" qui est à l'opposé du pseudo "droit **de** travailler ou **de** ne pas travailler" : le premier affirme un droit collectif, le second pointe une liberté individuelle de travailler ou pas, ce qui ne constitue aucunement un droit ! Aussi, la question posée par **Häni** et **Schmidt** dans leur film "*peut-il exister un droit à être obligé de faire quelque chose*" (à être obligé de travailler) est une question piège qui montre à quel niveau de perversité le libéralisme peut avoir recours dans sa dialectique machiavélique d'adaptation.

Car il s'agit bien d'adaptation à la nouvelle économie du futur : l'essentiel pour le Capital est de réduire autant que faire se peut les couts non pas du travail (comme le MEDEF et les sociaux-libéraux se plaisent à dire), mais les couts de production donc de la force de travail de la main d'œuvre (délocalisations vers les pays à faible niveau de vie, recours à la sous-traitance et aux travailleurs

détachés, etc.) et donc du salariat. Avec la révolution en cours, d'ici à 20 ans, 40% des métiers seront impactés par le numérique, l'automatisation et la robotisation détruisant près de 3 millions d'emplois d'ici à la fin 2025. Les tâches manuelles et répétitives jadis dévolues aux travailleurs vont être accomplies par des robots et la part intellectuelle et conceptuelle du travail (le *general intellect*) ira croissante. Comme cette prévision de **Marx** dans ses **Grundrisse** est en train de se réaliser, on nous bassine en nous répétant que le travail s'évanouit, qu'il disparaît ou qu'il y aura de moins en moins de travail à partager (c'est comme un gâteau) et donc que le chômage ne peut qu'augmenter : la solution préconisée par le Capital est alors de créer une société à deux vitesses, les uns ayant le droit (ou plutôt à qui on accordera le droit) de travailler sous contraintes, avec la liberté de s'épanouir en travaillant de nuit ou même le dimanche pour finir stressés par un burn-out ou un suicide, les autres ayant la liberté de ne pas travailler, mais ayant le droit de subsister avec un **revenu de subsistance** (suffisant pour subvenir à ses besoins) dénommé "revenu de base universel garanti" ou même "revenu de citoyenneté". Cela fait pompeux et cela agit comme une formule magique qui sidère les esprits les mieux formatés par le système académique et médiatique, mais qui sont moins enclins à développer un tant soit peu d'esprit critique !

Un autre angle de justification des partisans du DRUG est que la forme même du travail change et changera de plus en plus avec l'émergence de deux types d'économie (sans parler des imprimantes 3D) : l'ESS (économie sociale et solidaire ou les SCOPs) plus horizontale, participative et démocratique (néanmoins infirmée par la faillite de la coopérative espagnole FAGOR) d'une part, et d'autre part, l'économie du partage ou de "contribution" (**Bernard Stiegler**) conduisant à l'apparition de "communs collaboratifs" (**Jeremy Rifkin**).

Cette économie collaborative est basée sur des circuits locaux courts comme les SELs, des monnaies locales mais aussi sur des plateformes numériques : financement participatif, covoiturage, troc, revente de produits d'occasion, hébergements B&B, mais aussi AirBnb, taxis p2p sur Uber, contributeur gratuit sur Wikipédia ou OpenStreetMap, évaluation gratuite d'un service payé au restaurant ou à l'hôtel sur Tripadvisor, qui témoignent d'un désir de rendre service aux autres et d'une nouvelle forme de lien social entre individus, mais des individus anonymes qui ne se connaissent pas. On assiste là au développement d'une nouvelle forme de travail mais dont la valeur a été finalement accaparée par de grandes entreprises au profit de leurs actionnaires pendant que leurs "travailleurs" sur statut précaire, ne bénéficient pas des mêmes protections sociales qu'un salarié classique. C'est ainsi que sur la plateforme US TaskRabbit, des milliers d'individus acceptent d'effectuer des tâches ingrates pour des revenus de misère ... afin de boucler leurs fins de mois difficiles.

Toujours est-il que pour **Yann Moulier Boutang**<sup>16</sup>, "*chacun, par ses activités quotidiennes les plus anodines, participe indirectement à l'économie*", l'économie étant entendue comme les règles de vie en commun et non l'économie marchande. Sauf que ces nouvelles formes de travail individuel participent bel et bien d'une nouvelle forme d'économie marchande !

2. **La Valeur** travail : **Mona Chollet**<sup>13</sup> écrit que "*Marx prédisait qu'arriverait un moment où le savoir accumulé au fil de l'histoire par l'ensemble de la société serait le cœur de la création de valeur. Avec l'avènement de l'économie de*

---

<sup>16</sup> **Yann Moulier Boutang**, "*L'Abeille et l'économiste*" (Carnets Nord, 2010)



*l'immatériel, nous y sommes affirment ses lecteurs (les lecteurs de Marx !). [...] L'essentiel de la production de richesses se jouerait donc en dehors de l'emploi (l'emploi salarié bien sur, qui jusqu'alors était au cœur de la création de richesses). [...] Et **Gorz** avait bien vu que le revenu d'existence n'a de sens que s'il n'exige ni ne rémunère rien" et qu'il doit permettre la création de "richesses non monnayables"<sup>17</sup>. Ces phrases ne sont pas anodines car elles signent (avec le recours à Marx, mais sans sa terminologie !) la mort de l'emploi qui ne serait plus le cœur de la création de valeur et des richesses. Est mis aussi à mort par la même occasion, le salariat : dans la mesure où le revenu d'existence ne rémunère rien puisqu'il est attribué à tous (avec ou sans emploi), il remettrait en cause le pilier central du capitalisme, à savoir la nécessité du salariat (donc le salariat lui-même) qui lie revenu et emploi : le RUG sépare donc le revenu de l'emploi (pour reprendre la terminologie libérale des partisans du RUG) contrairement à **Friot** qui vise à la généralisation du salariat en pérennisant le lien entre travail et salaire (et non emploi et revenu).*

Et **Baptiste Mylondo**<sup>18</sup> lui, n'y va pas par quatre chemins : "*le revenu de citoyenneté est une mesure indispensable pour faire face aux évolutions actuelles du capitalisme. Persistance d'un chômage de masse, précarité toujours plus présente et apparition de travailleurs pauvres invitent en effet à revendiquer un droit au revenu avant même un droit au travail*" (souligné par moi). Puisqu'il est si difficile d'obtenir du patronat "le plein emploi pour tous", autant s'adapter à la situation (comme tout bon réformateur), et revendiquer un revenu citoyen auprès d'un Etat ordo-libéral<sup>19</sup> qui fiscalisera le RUG en ayant recours à l'impôt puisqu'il n'est plus en mesure de maîtriser l'économie. Si ce revenu citoyen est obtenu et s'il est suffisant<sup>20</sup>, il sera alors "*effectivement probable que son introduction s'accompagne d'une généralisation de fait du temps partiel choisi [cf. note de fin concernant la proposition de D. de Villepin d'un revenu citoyen (lui aussi !)] ou du travail intermittent [ce qui entraînera] une baisse de l'activité économique. Compte tenu de notre surconsommation malade, une baisse de la*

<sup>17</sup> **André Gorz**, "L'Immatériel" (Galilée, 2003)

<sup>18</sup> **Baptiste Mylondo**, "Pour un revenu sans conditions : garantir l'accès aux biens et services essentiels" (collection Controverses, Utopia, 2012) et "Le revenu de citoyenneté, un facteur de décroissance" dans "l'Inconditionnel, le journal sur le revenu de base" (décembre 2014).

<sup>19</sup> L'ordo-libéralisme de l'école de Francfort, auquel se sont convertis tous les partis sociaux démocrates européens, se distingue des deux autres écoles du néolibéralisme : i) l'ultralibéralisme de Hayek, qui préconisait la disparition des Etats et de leurs monnaies nationales au profit de monnaies ... locales (tiens donc !), et ii) le monétarisme des Chicago boys qui assujettissent les prêts du FMI à des ajustements structurels (en Amérique latine, en Grèce, etc.). Mais, par delà ces différences, ces trois écoles recommandent chaudement l'ouverture à la concurrence des services publics (prélude à leur privatisation) afin d'étendre toujours plus l'espace du Capital marchand. Mais l'ordo-libéralisme attribue un rôle spécifique à l'Etat : en plus de ses prérogatives régaliennes (justice, police, armée), il doit intervenir à deux niveaux : i) en amont en édictant des lois permettant aux marchés financier et économique de respecter la *concurrence libre et non faussée* (sauf qu'il se révèle bien impuissant à réglementer quoi que ce soit dans des paradis fiscaux dont la fonction est de faciliter "l'optimisation" fiscale afin de réaliser une évasion fiscale garante de taux de profits exorbitants comparés à ceux issus des investissements dans l'économie réelle) et, ii) en aval en soignant (idéologie du *care* anglo-saxon) les excès commis par les dérives du système, et c'est là qu'intervient tout l'intérêt (pour le patronat) de la fiscalisation du revenu citoyen ou du revenu d'existence universel ...

<sup>20</sup> Encore une fois il faut revenir sur l'ambiguïté du mot "suffisant" : dans cette citation, suffisant signifie être *suffisamment élevé pour favoriser les mi-temps et l'intermittence afin de favoriser la décroissance*. Dans un entretien avec **J.-M. Harribe** (Politis du 13 novembre 2015), **Mylondo** affirme qu'il doit être *suffisant pour échapper à la pauvreté, c.à.d. que son montant doit être au moins égal au seuil de pauvreté ...*

*production et de la consommation paraît au contraire souhaitable, écologiquement et socialement".*

Toujours selon **Mylondo**, "*Garantir le revenu est bien sûr un moyen de lutter contre la misère [encore heureux !] et de faire face au chômage et à la précarité [on ne voit pas trop comment puisque cela inciterait les travailleurs à travailler 2 fois moins et à devenir des intermittents ?]. Mais c'est aussi un moyen d'en finir avec la valeur travail" (souligné par moi). Car figurez vous que c'est "la norme du travail à plein temps qui fait naître un devoir d'achat" [...] et qu'on "peut légitimement supposer que la norme du travail à temps plein, imposée notamment par la valeur travail, contraint une large part des actifs à travailler plus qu'ils ne le souhaiteraient, les incitant de fait à vivre au dessus de leurs besoins" (les pauvres !). [...] Ainsi, "l'instauration d'un revenu de citoyenneté apparaît comme une chance de rompre avec la spirale travail-consommation-croissance et [...] permet donc une véritable décroissance. Une décroissance soutenable qui ne résulterait plus d'une vaine tentative de maintien de notre niveau de vie, mais bien d'une baisse volontaire de notre bien-être matériel pour un plus grand bien-être social".*

3. **Argumentation économique et éthique libertaire-libérale** : puisque je viens de parler des valeurs économiques du travail et de la force de travail, il convient de rappeler que la transformation d'une valeur d'usage en une valeur d'échange économique (au sens monétaire) est loin d'être évident, même si l'économiste libéral **Jean-Baptiste Say** estimait qu'il n'y avait pas lieu de distinguer ces deux types de valeur, alors qu'**Aristote** fut le premier à considérer qu'il y avait une rupture irréductible entre les deux.

Car, la force de travail qui participe de la création de valeur économique (donc de marchandises, c'est à dire de produits d'usage mis en vente sur un marché d'échange) doit faire l'objet d'une évaluation quantitative (soit par la croyance théocratique de "la main invisible" du marché, soit par une délibération suivie d'une décision sociale). Cette évaluation, qui conduit à définir le niveau du salaire, dérive donc d'une validation collective qui est le résultat d'un rapport de forces entre le salarié (les syndicats) et son patron (le MEDEF ou l'Etat).

**Mylondo** dans sa discussion avec **Harribey** (cf. note 18) demande au nom de quoi la société (l'Etat) pourrait-elle refuser de verser un revenu inconditionnel à des joueurs, si elle décide que "*jouer aux cartes avec des amis (ou boire un coup) participe de la création de valeur économique*" ? Jouer aux cartes et boire un coup sont des activités ludiques dont l'utilité sociale et la valeur d'usage sont de procurer aux joueurs du plaisir et de participer du lien social : en général, cette utilité sociale, ce plaisir et ce lien social ne sont pas monnayables sur un marché, sauf si les joueurs ont payé pour s'inscrire à un tournoi public avec distribution de prix au vainqueur, etc. Mais si les joueurs n'ont rien payé et jouent entre eux, en vase clos, en privé, il n'y a aucune raison sociale pour que la société (qui est en externalité aux joueurs) valide leur jeu personnel et privé comme activité économique sociale productrice de richesse pour la société et en rémunère les participants sous la forme d'un revenu inconditionnel.

Et puisque ces joueurs ne peuvent pas non plus auto-valider leur activité en s'isolant du reste de la société, la seule solution pour les partisans du revenu universel garanti est alors de ne plus en référer à la validation sociale et donc de décréter comme inconditionnel le versement du revenu. Nous voilà donc au faite de l'individualisme propre au système du DRUG : l'individu ayant décrété qu'il avait droit au RUG, la société a le devoir de le lui verser sans justificatif et sans contrepartie aucune (c'est là que réside l'inconditionnalité), puis une fois le



revenu perçu, l'individu est libre de le dépenser comme il l'entend : "*Après, libre à chacun de faire ce qu'il veut de ce revenu et de sa vie. Certains, si tel est leur désir, choisiront de ne plus travailler, préférant une vie de loisirs à des revenus élevés. Ils seront pauvres, mais "libres" ; surtout leur pauvreté ne sera pas considérée comme l'expression d'une tare (être incapable de trouver un emploi), mais au contraire comme la marque d'un choix de vie qui se respecte comme tout autre choix de vie dans une société dans laquelle le travail ne peut plus être considéré comme une fin en soi*" (après l'égalité des chances, voici l'égalité des choix puisque tout se mesure à l'aune des choix individuels : un choix de vie "pauvre" mérite autant le respect que le choix de vie d'exploiter autrui et d'être milliardaire !).

Cette citation de **R. Chartoire** est extraite de "*L'allocation universelle*" (Sciences humaines n°260, mai 2014) et mis en exergue par **J.-M. Harribey**<sup>21</sup> qui conclut : "*La société ayant accompli son devoir, les problèmes sociaux ne seraient plus sociaux puisqu'ils seraient renvoyés à la sphère privée*". On voit donc que le RUG n'est même pas une clause d'adaptation au système néolibéral, c'est une mesure d'intégration à ce système (voire de sauvegarde du système même) puisqu'il n'envisage aucunement de dépasser ou de renverser la propriété lucrative (qui diffère de la propriété d'usage) et le pouvoir du capitalisme : fondamentalement, sa philosophie profonde est d'en prolonger l'existence sous couvert de belles formules visant à "*créer de nouveaux modes de socialisation*".

Le RUG, en cherchant à garantir un accès "suffisant" à des biens et des services, s'il éradique la misère (côté bonne sœur de l'ordo-libéralisme), postule néanmoins que les individus sont des êtres de besoin qu'ils doivent satisfaire. Comment ? En consommant : en cela, il généralise la fonction du RSA (**R**evenu de **S**olidarité **A**ctive, successeur du RMI) puisqu'il autorise le cumul de revenus du travail et de minima sociaux ... La parenté entre RSA et RUG est aussi manifeste puisqu'ils sont forfaitaires et fiscalisés, même si l'attribution du RSA stigmatise les allocataires puisque son attribution dépend de critères sociaux et économiques.

Mais le RUG ignore deux aspects : i) la qualification des personnes puisqu'il évacue le travail en privilégiant le marché de l'emploi, et ii) il ignore aussi la production des biens et des services devant satisfaire ces besoins : en ne prônant que des activités productrices et d'échange de proximité (locales) qui ne suffiront pas à satisfaire tous les besoins, le DRUG risque de précariser ces derniers faute de s'attaquer à la propriété lucrative et au Capital.

Dernière critique faite au RUG : la dénégation de la qualification des personnes conduit le RUG à faire de l'emploi la forme naturelle du travail, à "naturaliser" l'emploi (comme jadis, les propriétaires qui possédaient de la main d'œuvre noire, "naturalisaient" l'esclavage) : en réduisant le travail à n'être que contraint, le travail en soi et pour soi devient dès lors synonyme d'aliénation et d'exploitation (le fameux "**tripalium**" antique) et l'activité "hors travail" (pendant le temps "libre") est valorisée pour devenir alors seule source de libération.

Il n'est dès lors plus besoin de libérer le travail contraint, de chercher à "**Emanciper le travail**" (**Friot**) et de lutter au sein de l'entreprise pour contester la domination du Capital : au lieu de lutter pour de meilleures conditions d'emploi, il ne reste plus qu'à s'adapter (comme tout bon réformateur) et de hisser la "pénibilité du travail" (et le handicap ?) au premier rang de la hiérarchie

---

<sup>21</sup> **Jean-Marie Harribey**, "*Le revenu de base inconditionnel, nouvelle utopie ou impensé sur le travail*" (2014)

des salaires, en minimisant tous les autres critères de qualification (ancienneté, responsabilités passées, concours, diplômes, etc.).

Plus n'est besoin de revendiquer pour le citoyen politique d'être aussi un citoyen économique, d'avoir le droit de décider de la valeur économique, de faire de l'entreprise un lieu de citoyenneté : celle-ci reste la propriété lucrative du patron, seul maître à bord.

A l'inverse, le salaire à vie affirme et reconnaît pour chacun la qualité d'être un citoyen producteur de valeur économique, ce qui lui donne le droit de participer des décisions qui touchent aux niveaux et critères de qualification et à la maîtrise de la valeur produite et comment elle l'est. Le salaire à vie, on va le voir, se double de l'interdiction de la propriété lucrative et vise à généraliser la copropriété d'usage des entreprises et des services publics. Collectivement maître de la valeur économique, le salarié s'est aussi rendu maître de son travail, du travail.

C. **Le salaire à vie qualifié associé au statut de producteur** (B. Friot<sup>22</sup>, réseau salariat et institut européen du salariat<sup>23</sup>) : rôle de la cotisation sociale, opposée à la fiscalité !

Contrairement à la proposition réformatrice du DRUG qui nous invite à nous intégrer au fonctionnement néolibéral de la société (et donc à le perpétuer), les positions de **Friot** et de son réseau dérivent des trois piliers du programme du CNR (**les jours heureux**), que sont le statut de la Fonction publique, les statuts des services publics (EDF-GDF, etc.) et de la Sécurité Sociale<sup>24</sup>, créés par trois ministres communistes (**M. Thorez**, **M. Paul** et **A. Croizat**<sup>25</sup>), et qui constituaient un **Commun** déjà là, ce qui fait dire à Friot : "*nous avons déjà commencé à sortir du capitalisme*". Nous avons connu 1936, la Libération jusqu'en 1947 puis 1968, ces moments où l'histoire s'est accélérée sous l'effet des mobilisations populaires, et entre ces moments, l'histoire recule et régresse. "*Ce qu'il faut, c'est travailler à une prochaine étape d'accélération de l'histoire que seule la mobilisation populaire permet. Ce qu'il faut, c'est renouer avec les conquêtes du passé afin de les étendre*".

Les propositions de **Friot** nous invitent donc à nous exiler du discours médiatique qui nous plombe et nous décervelle, à lessiver nos cerveaux nécrosés, changer nos modes de représentation, remplacer les mots de la novlangue libérale par des mots qui soient au plus près des réalités sociales concrètes et de nos désirs (notre imaginaire révolutionnaire), en un mot à

---

<sup>22</sup> **Bernard Friot**, "l'Enjeu des retraites" (2010), "l'Enjeu du salaire", "Puissances du salariat", "Emanciper le travail" (2014)

<sup>23</sup> <http://www.reseau-salariat.info/?lang=fr> et <http://ies-salariat.org/>

<sup>24</sup> Les caisses, qui étaient gérées par 2/3 d'élus représentants des salariés, devinrent paritaires avec les ordonnances de 1967, puis la loi Juppé de 1996 leurs a imposé une gestion par objectifs afin de les "rentabiliser". Aujourd'hui, ces caisses gèrent 1.5 fois le budget de l'Etat.

<sup>25</sup> **Bernard Friot**, "La révolution du salaire" (la RDL sept.-oct. 2012) : "*Dans le premier semestre de 1946, Croizat mobilise la CGT pour créer le réseau des caisses de sécurité sociale. Il reprend les caisses départementales d'assurances sociales de 1930 avec leurs salariés et leurs administrateurs. Il ne part pas de rien, il ne fait pas du passé table rase : il sait voir ce qu'il y a de subversif dans le réel. Et il le pousse plus loin : l'acte politique décisif est de doubler le taux de cotisation. Les cris d'orfraie du patronat sont à la hauteur de ceux dont se moque Marx à propos de la fameuse onzième heure, lors de l'introduction de la législation sur les dix heures. Parce qu'elle a un discours autonome et des organisations, la classe ouvrière passe outre et prouve en marchant que la hausse du taux de cotisation est une contribution décisive à la croissance du PIB*" ...

**changer de paradigme** : dans "***L'Enjeu du salaire***", **Friot** nous invite à nous "*libérer de la convention capitaliste du travail avec sa propriété lucrative, son marché de l'emploi et de ses forces de travail, ses marchandises à la valeur d'usage si discutable produites par des travailleurs soumis à la dictature du temps de travail et n'ayant aucune maîtrise des fins et des moyens de leur travail*". Pour se dégager de cette gangue, il faudrait :

- attribuer à chacun-e, de sa majorité jusqu'à sa mort, une qualification<sup>26</sup> qui évoluera dans le temps, associée à un salaire à vie, ce qui aura comme conséquence de supprimer le marché de l'emploi (pas le travail<sup>27</sup>)
- étendre la cotisation à tout le PIB, en créant une cotisation économique qui servira à payer les salaires via une caisse de salaires (et non via un patron), et à financer l'investissement via une caisse d'investissement, sans crédit et donc sans dette.

**Des salaires qualifiés à vie** : l'emploi est la forme juridique (temps partiel, CDD, CDI, etc.) contemporaine d'exploitation de la force de travail qui a succédé au contrat de louage de services, au servage et à l'esclavage qui survit encore. C'est une dénomination capitaliste qui signifie que nous nous soumettons au marché - non pas du travail - mais au marché de l'emploi, pour y louer notre énergie et notre force de travail en échange d'un emploi qui sera rétribué par un propriétaire, soumis au bon vouloir d'actionnaires. Mais dans le privé, ce qui est payé par le propriétaire lucratif, ce n'est pas mon activité et mon travail, c'est l'emploi et le poste de travail, et s'il me congédie, je suis licencié, "sans emploi", au chômage.

D'ors et déjà, les fonctionnaires de la FP (et les retraités) n'ont pas d'emploi puisqu'ils n'ont pas (plus) d'employeurs. Jadis, nombreux étaient ceux qui pensaient que les salaires des fonctionnaires étaient ponctionnés sur la valeur produite par ceux qui travaillaient dans la seule sphère marchande capitaliste, lesquels travailleurs étaient considérés comme les seuls producteurs de valeur économique.

Aujourd'hui, à peu près tout le monde (sauf les idéologues du MEDEF et les tenants du mythe du "ruissèlement") reconnaît que les fonctionnaires créent de la valeur économique non marchande dans le domaine de l'enseignement (instituteurs, professeurs, chercheurs), de la santé (chirurgiens, docteurs, infirmiers), des services publics (crèches), de l'énergie (ingénieurs, techniciens), pour la simple raison qu'ils sont payés pour ce qu'ils font<sup>28</sup>. Pour certains, leur

<sup>26</sup> La **qualification** est apparue dans l'armée (loi de 1834) qui octroyait aux officiers de marine un grade, dont ils seront titulaires (sauf s'ils sont dégradés comme **Dreyfus**) en échange de leur mobilité, ce qui sera repris dans le statut de la FP.

La qualification s'exprime par le salaire et renvoie à la production de **valeurs économiques** qui (comme le salaire) sont monnayées : c'est différent de la certification (ou du diplôme), qui certifie ce que le travailleur est censé avoir appris par l'étude, ou avoir acquis par l'expérience, donc son savoir-faire et qui renvoie à la production de valeurs d'usage (le travail concret).

Alors que l'embauche sur concours attribuait une qualification et donc un grade aux personnes recrutées, le remplacement du concours par le diplôme devra (ou devrait ?) permettre aux proviseurs d'embaucher (et donc de licencier) tout diplômé qu'ils auront embauché. Qu'en est-il de cette embauche contractuelle ?

<sup>27</sup> **Le travail**, c'est la part de l'activité qui produit une valeur économique évaluée par le salaire (**Friot**)

<sup>28</sup> **B. Friot, "La révolution du salaire"** (la RDL, sept-oct. 2012) : "*c'est **Jean-Marie Harribey** qui a montré que la valeur économique exprimée dans la monnaie "impôts" est produite par les fonctionnaires, que la valeur économique exprimée dans la monnaie "cotisation maladie" est produite par les soignants, et que celle qui s'exprime dans la monnaie "cotisation vieillesse" est produite par les pensionnés*". C'est tellement vrai que

activité devrait même relever du secteur marchand et c'est pourquoi le Capital cherche à étendre son empire et à privatiser les services publics de l'énergie, de la santé, de l'enseignement, etc.

Mais qu'en est-il des retraités ou des mères au foyer ?

Produisent-ils de la valeur économique ? Concernant les mères au foyer (tout comme jadis les bonnes sœurs qui faisaient du bénévolat dans les hospices et qui ont été remplacées dans les années 1960 par des infirmières salariées), la réponse est simple : si elles ne remplissaient pas les tâches domestiques qu'elles remplissent à la maison, elles devraient les payer à des femmes de ménage, des cuisinières ou des nourrices.

Mais concernant les retraités ? Loin d'être inactifs, ils n'ont jamais autant travaillé et n'ont jamais été aussi heureux de travailler ("*d'être occupés*"), sans avoir à passer par l'angoisse du marché de l'emploi (que les libéraux nomment marché du travail), à subir le stress et les caprices d'un employeur et sans avoir de compte à rendre à des actionnaires. "*Mais reconnaissez au moins que, si vous êtes utiles, vous êtes tout de même improductifs !*" diraient Pujadas ou Francis Letellier qui poursuivraient : "*les retraités étant des utiles improductifs, ont tout de même droit à une retraite décente*" (cf. note 29 sur le Livre blanc de **Rocard**)

Or, rappelons déjà que la pension d'un fonctionnaire est, non pas un salaire différé qu'il recevrait du fait de la **solidarité intergénérationnelle**<sup>29</sup> (j'ai cotisé pour ceux qui étaient en retraite et maintenant ce sont les actifs qui cotisent pour ma retraite d'inactif), mais un salaire continué et ce depuis la loi de 1853 ! Au nom de quoi cette situation, qui résulte du statut de la FP, ne pourrait elle pas être généralisée à tous les retraités ? Continuer le dernier salaire du nouveau retraité est en effet tout aussi justifié que de maintenir son dernier salaire au chômeur à la recherche d'un autre emploi ou que l'attribution d'un forfait salarial aux jeunes qualifiés cherchant un premier emploi !

La question des réformes successives des retraites engagées à la demande de la CE qui a conduit aux conclusions du COR ainsi que le CPA (**Compte Personnel d'Activité**, qui s'inspire du système de comptes individuels de cotisations proposé par A. Bozio et T. Piketty, système dérivé du modèle suédois par la méthode ouverte de coordination (MOC-pensions), nécessiterait en soi tout un exposé.

Donc, revenons en plutôt à la question du salaire à vie adossé à la qualification :

Ce que propose le réseau salariat de **Friot** (rejoint en cela par la CGT), c'est d'attribuer à partir de 18 ans (voire même 16 ans qui est l'âge légal de la fin de la scolarité obligatoire), à toute personne une qualification - dont il sera titulaire - et qui évoluera tout au long de sa vie professionnelle et qui sera délivrée par une commission (l'équivalent des commissions du Comité National du CNRS ou des commissions de spécialistes de l'Enseignement Supérieur). Cette qualification attribuée donc à la personne (pas à l'emploi ni au poste de travail) sera rétribuée

---

toutes ces valeurs économiques sont comptabilisées dans le PIB depuis ????

<sup>29</sup> On doit ce thème calamiteux de la solidarité intergénérationnelle au réformateur qu'est **M. Rocard** qui écrit dans son Livre blanc de 1991 : "*Les retraités ont cotisé pour les inactifs quand ils produisaient, ils ont le droit de retrouver dans leur pension, grâce aux cotisations actuelles des actifs, l'équivalent de leurs cotisations d'hier, maintenant qu'ils ne produisent plus*". Tout est dit ! J'en profite pour signaler cette perle de **Rocard** rapportée par **Friot** : "**tout homme de droite intelligent est forcément à gauche**".

pour un salaire mensuel compris entre 1500 et 6000 €<sup>30</sup> (échelle de 1 à 4<sup>31</sup>, qui existe déjà dans la FP, et non de 1 à 20 comme proposé par le programme "**L'Humain d'abord**" du Front de Gauche ou par la CES !). C'est donc le travailleur qualifié qui est payé pour sa qualification (pour son grade dans la FP) alors que dans le privé, c'est le poste de travail (l'emploi) occupé qui est payé. Et ce **travailleur** recevant un salaire aura ainsi un statut de **salarié**.

Mais il sera payé, non par son employeur, mais par une caisse de "**sécurité sociale professionnelle**" et restera titulaire de sa qualification acquise (soit à l'ancienneté, soit au choix sur décision d'une commission de qualification) tout au long de sa vie professionnelle et à la retraite (c'est pourquoi sa pension sera constituée par son dernier salaire correspondant à sa dernière qualification acquise<sup>32</sup>).

J'insiste sur le glissement sémantique qui privilégie le salarié au détriment du travailleur car pour quelqu'un qui comme moi, militait jadis pour l'abolition du salariat (certes contraint), il y a là un changement de paradigme complet : le travailleur est en effet propriétaire de sa force de travail qui n'a pas de valeur en soi, mais qu'il loue sur le marché de l'emploi et que l'employeur va rémunérer. De marchandise qu'était sa force de travail et d'objet qu'était le travailleur, il devient sujet comme salarié.

Je précise un point : bien que je n'ai pas entendu **Friot** sur ce sujet, il me semble évident que cette échelle de salaires de 1 à 4 s'applique à quiconque, c.à.d. à tous, quels que soient son genre, ses origines sociales, sa couleur de peau, qu'il ait accompli des études ou pas (de toute façon, le travail ira en s'intellectualisant). C'est donc une proposition qui institue une égalité concrète entre les salarié-e-s et qui se conjugue avec leur liberté puisqu'ils n'ont plus à se soumettre à la loi du marché de l'emploi et à la toute puissance de l'employeur. Voici enfin que peut se réaliser, "**l'égaliberté**" de **Balibar**<sup>33</sup>, une **utopie** enfin **réaliste** propre à faire rêver : nul besoin d'y croire, il suffit de s'en convaincre et de se mobiliser pour l'instituer !

**Comment financer ce beau rêve réaliste ? Généraliser la cotisation à tout le PIB !**

Il suffirait d'en revenir à ce qu'était la Sécurité Sociale : jusque dans les années 1960, l'équivalent du budget de l'Etat était géré par un CA composé aux 2/3 par des élus représentants des salariés qui avaient tout pouvoir de décision et qui éalisaient les directeurs de caisses (pour 2016, les crédits de paiement de l'Etat se montent à 600 milliards d'€)<sup>ii</sup>.

En 1970, 70% du PIB provenait des salaires et des cotisations sociales (et 30% provenait du profit). Nous en sommes maintenant à 60% issu des salaires et des cotisations sociales (et 40% aux profits), soit 10 points de moins pour les salaires pour un PIB de 2000 milliards d'€ actuellement, soit 200 milliards d'€ qui vont en grande partie irriguer les paradis fiscaux (rappel : le déficit de la SS est de 13

<sup>30</sup> A l'heure actuelle, il n'y a que 1/000 des retraités qui gagne 8500 € brut/mois soit 6000 € net d'impôt

<sup>31</sup> Depuis 2006, l'écart interdécile est inférieur à 4 puisqu'il s'établit à 3.4 en France : c'est le rapport entre les revenus moyens du neuvième et du premier décile (revenus des 10% les plus riches/revenus des 10% les moins riches), après impôts directs et prestations sociales.

<sup>32</sup> Jadis, la CGT revendiquait une pension de 75% du meilleur salaire brut (des 6 derniers mois) pour un départ en retraite à 55 ans. On en est actuellement à revendiquer 75% du net pour un départ à 60 ans. C'est dire l'effondrement idéologique consenti !

<sup>33</sup> **E. Balibar**, "*La proposition de l'égaliberté*", Actuel Marx Confrontation (PUF, 2010)

milliards d'€). Pour plus de précisions, cf. le **graphique en annexe** illustrant la devise de Friot "**je te pique, je te prête, tu me rembourse**".

Alors certains comme ATTAC, les économistes atterrés, etc. demandent à ce que le Capital soit un peu plus taxé pour revenir à ce qu'il était en 1970. C'est bien gentil mais insuffisant : alors qu'actuellement, 35% du PIB (700 milliards d'€) est alimenté par les salaires des fonctionnaires (150 milliards d'€) + les pensions des retraités (**250** milliards d'€) + des cotisations sociales (**300** milliards d'€), pour Friot c'est tout le PIB qui devrait être alimenté par les cotisations :

Pour une échelle de salaires mensuels allant de 1 à 4, de 1500 à 6000 €, avec un salaire moyen de 2080 €, sur une année (× par 12) et pour 50 millions de personnes âgées de plus de 18 ans et vivant en France (droit du sol), cela conduit à 1 250 milliards d'€, soit 60% du PIB (de 2000 milliards d'€)<sup>34</sup> : c'est 50 milliards d'€ de plus que ce qui est affecté à l'ensemble constitué par la protection sociale (**550** milliards d'€) + les salaires des fonctionnaires (150 milliards d'€) + les salaires du privé (500 milliards d'€) actuellement.

Le reste du PIB (800 milliards d'€) qui allait au profit des entreprises sera utilisé pour cotiser : 600 milliards d'€ (soit 30% de la valeur ajoutée) iront à l'investissement, 200 milliards d'€ (soit 10% du PIB) sera destiné à l'autofinancement (décidé par les salariés) et 200 milliards d'€ (soit 10% du PIB) pour les caisses d'investissement, permettant d'emprunter sans intérêt et donc sans intérêt de dette à rembourser !

Il convient de noter que les 700 milliards d'€ (**550** de protection + 150 de salaires de la FP) sont produits sans propriété lucrative ni sans mesure par le temps de travail (encore que cela se détériore sérieusement avec les techniques de *new management* introduites dans le public).

Souvenons nous :

- i) qu'entre 1945 et 1980, le taux de cotisation aux retraites a triplé, sans baisse du salaire net mais avec augmentation du salaire brut et qu'il s'en est suivi une hausse substantielle des pensions, et
- ii) que lorsque les CHU ont été créés dans les années 1960, on n'a pas eu recours à un PPP (Partenariat Public Privé), ni emprunté auprès des marchés financiers ni donc remboursé à intérêt : on a augmenté le taux de cotisation maladie qui a fait affluer l'argent dans les caisses de la Sécu et subventionner l'investissement. Et
- iii) comment se finançaient les hôpitaux avant qu'ils ne se financent sur le marché des capitaux puisqu'il n'y a plus de hausse de cotisation ? Par la **C**aisse d'**A**mortissement de la **D**ette **S**ociale (CADS) - créée par Juppé en 1997 - et qui était alimentée par nos versements à la CRDS (**C**ontribution au **R**emboursement de la **D**ette **S**ociale).

Si on augmentait le taux de cotisation vieillesse de 26% du brut (taux actuel) à 35%, cela aurait une répercussion sur les prix qu'il faudrait financer non pas en taxant les dividendes mais en supprimant ces derniers à l'heure où les dirigeants d'entreprises et de banques s'attribuent des rémunérations éhontées (stock-options notamment)

C'est cela qu'il faut généraliser et arrêter de se lamenter ! Si pour **Bourdieu**, le capitalisme est une structure de domination qui se reproduit en changeant (cf. **Brecht** "*changer pour que rien ne change*"), **Marx** pense à l'inverse le

---

<sup>34</sup> Selon **Harribey**, c'est à comparer avec ce que coûterait le RUG : 12 000 €/an × 64 millions d'habitants, cela fait autour de 770 milliards d'€ (en fait un peu moins selon **Mylondo** car les mineurs ne recevraient non pas 1000 € mais entre 250 et 300 €/mois) auxquels il faut rajouter les **550** milliards d'€ de protection sociale. Si on est dans les mêmes ordres de grandeur, les significations sociales ne sont pas du tout les mêmes.



capitalisme non comme un système, mais comme un ensemble de contradictions dans lesquelles le Capital ne maîtrise pas toutes les cartes : il nous faudrait retrouver le sens du jeu et savoir se saisir des cartes qui sont porteuses d'émancipation et qui sont les fruits de luttes révolutionnaires.

Depuis la LTI de **V. Klemperer** et la LQR d'**E. Hazan**, nous savons combien les pouvoirs se servent des mots pour endoctriner les esprits : la lutte des classes est aussi une lutte idéologique qui ne saurait se réduire à la lutte contre les racismes, les sexismes, les discriminations, les inégalités et le patriarcat. Si nous ne menons pas la lutte d'idées, les Pujadas, Zemour, Finkelkraut et BHL la mènent sans nous et contre nous, et frontalement. D'autres la mènent de façon plus soft, plus subtile et plus insidieuse, sans avoir l'air de la mener consciemment. Mais tous (nous) baignent dans l'idéologie dominante des mots-maux du néolibéralisme. A nous d'être vigilants pour ressusciter l'hégémonie progressiste qui fut la nôtre et qui est toujours la mienne, héritée de Rousseau, de 1793 et de la Commune de Paris 1871, de 1936 et du programme du CNR. Commençons déjà par abandonner les mots et les expressions de la novlangue libérale pour reformuler nos argumentations et nos revendications, en adoptant un argumentaire qui soit la traduction d'un mode de représentation alternatif au mode dominant, en remplaçant par exemple :

- "le coût du travail" par "le coût de la force de travail"
- "le marché du travail" par "le marché de l'emploi"
- "revenu différé" par "salaire continué"
- "sécurité des parcours professionnels" par "sécurité sociale attachée à la personne"
- "la recherche du plein emploi" par "réduction massive du temps d'emploi pour donner du travail à tous"
- "taxer les profits ou taxer le Capital" par "généraliser les cotisations sociales"
- "créer une banque publique d'investissement" par "socialiser toutes les banques" en les transformant en "caisses de dépôt et d'investissement"

Ainsi, pourrons-nous considérer le travail, non comme une "ressource humaine" exploitable (un "capital humain"), mais comme un lieu d'émancipation et de réalisation de soi, où pourra se réaliser concrètement une nouvelle civilisation, celle d'un travail libéré de ses contraintes.

<b>PIB</b> (G€)	<b>Annex</b> <b>e</b>	<i>"Je te pique</i>		<i>Je te prête</i>		<i>Tu m'rembourses"</i>	
<b>2000</b>			(% PIB)		(%PIB )		(%PIB )
						Profits	
						du	
						Capital	
<b>1500</b>						<b>800</b>	(40%)
						Protection	
<b>1000</b>				Profits du		Sociale	
				Capital		<b>550</b>	
				<b>300</b>	(30%)	&	
				Protection		Salaires de la	

						<b>FP</b>	
<b>500</b>				Sociale &		<b>150</b>	(35%)
		Profits du		Salaires de la		Salaires	
		Capital		<b>400</b>	(40%)		
		<b>225</b>	(50%)	Salaires		du	
		Salaires		du		privé	
		du privé		privé			
<b>0</b>		<b>225</b>	(50%)	<b>300</b>	(30%)	<b>500</b>	(25%)
		<b>1930</b>		<b>1970</b>		<b>2010</b>	

Afin de résoudre le financement de la protection sociale, les réformateurs préconisent d'avoir recours à la fiscalité (l'impôt) en taxant les "revenus" du Capital et du Travail, sans toucher à la propriété lucrative et au système capitaliste. Pour **Friot**, la solution est bien plus simple : généraliser la cotisation sociale à l'ensemble du PIB, supprimer les rentiers et la propriété lucrative en la remplaçant par une co-propriété d'usage des entreprises **communes** (ex-privées et ex-publiques) gérées par les seuls salariés et leurs utilisateurs.

<sup>i</sup> Le "*revenu citoyen*" de D. de Villepin était de 850 €/mois (de la naissance à la mort de toute personne), dégressif jusqu'à 1500 € net de revenus et conditionnel (en échange d'un "*engagement dans un projet associatif, bénévole ou tout autre, dans le cadre d'un service citoyen, obligatoire pour les jeunes et volontaire pour tous*"). Ainsi :

- si vous ne travaillez pas, votre revenu mensuel sera égal à votre revenu citoyen, soit 850 €
- si vous travaillez à mi-temps et payé au SMIC (535 €), votre revenu mensuel sera de 535 + 850 soit **1385 €**
- si vous travaillez à plein temps et payé au SMIC (1070 €), votre revenu citoyen sera de 430 € et votre revenu global sera de 1070 + 430 soit **1500 €**, soit 115 € de plus que si vous travailliez à mi-temps et au SMIC (ligne précédente)
- si votre salaire est supérieur ou égal à 1500 €, votre revenu citoyen sera nul.

D'où il ressort qu'un salarié préférera travailler à mi-temps (donc 2 fois moins) tout en étant payé au SMIC et percevoir 1385 €, soit 115 € de moins que s'il travaillait à plein temps pour 1500 €. N'est-ce pas la mort programmée du SMIC ? Et n'est-ce pas une aubaine pour le patronat qui ne manquera pas d'embaucher à vil prix sur des CDD à moins de 650 €/mois ?

<sup>ii</sup> Dans "**Une autre histoire de la Sécurité sociale**" (Le Monde Diplo, décembre 2015), **B. Friot et Christine Jakse**, tous deux sociologues, analysent les "réformes" successives qu'a eue à subir la Sécu : à partir de novembre 1945, **A. Croizat** (ouvrier d'usine à 13 ans, militant syndical et communiste, négociateur des accords de Matignon en juin 1936), avec l'apport de **P. Laroque**, directeur de la Sécu au ministère, supervise l'installation d'un nouveau système, en cherchant à rassembler dans une caisse unique toutes les formes antérieures d'assurance sociale du régime général (les allocations familiales ; l'assurance-maladie, les retraites et la couverture des accidents du travail), alors que l'ancien système était constitué d'un millefeuille de couvertures par professions, par branches, par catégories de salariés et par types de risque, couvertures auxquelles s'ajoutaient celles des mutuelles (jalouses de leur autonomie) et des caisses syndicales et patronales. De plus, ce nouvel ensemble devait être financé par une cotisation interprofessionnelle à taux unique. Jusque là, rien de bien révolutionnaire dans la forme, puisque le premier technocrate sorti de l'ENA saurait réaliser cette "réforme".

Sauf que sur le fond, instituer en 1946 des allocations familiales qui vont constituer plus de la moitié des revenus salariés d'une famille ouvrière de 3 enfants, c'est reconnaître implicitement que le travail parental est justifiable d'un salaire : on peut être producteur de valeur économique tout en travaillant au foyer et sans aller sur le marché de l'emploi (pas du travail). De même, les cotisations d'assurance-maladie vont payer le salaire à vie des soignants et subventionner l'équipement hospitalier, préservant le domaine de la santé du chantage à l'emploi et du recours au crédit.

Mais **Croizat** va se heurter à des résistances : fin août 1946, les militants de la CGT avaient néanmoins réussi à instituer 123 caisses primaires de sécurité sociale et 113 caisses d'allocations familiales (CAF), alors que l'administration s'ingéniait à préempter les locaux vides pour empêcher les militants d'y installer toute nouvelle caisse. Mais pourquoi deux types de caisse puisque **Croizat** n'en prévoyait qu'une au départ ? Parce que l'Assemblée consultative provisoire chargée de préparer les ordonnances de la Sécu avait statué la séparation entre les caisses d'allocations familiales et les caisses d'assurance sociales (maladie et vieillesse), la CFTC étant opposée à la création de caisses uniques.

Puis, les logiques professionnelles défendues par les cadres, les fonctionnaires et certaines branches (énergie, mines, chemins de fer) ont conduit, malgré l'avis de la CGT, à la création en mars 1947 de l'**AGIRC (Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres)**. Si la Confédération obtient la même année l'intégration des fonctionnaires dans le régime général de la maladie par contre, leurs mutuelles en sont exfiltrées.

Durant les années 1950, sous la pression du patronat, les gouvernements successifs gèleront le taux de cotisation au régime général, les assurés percevant alors des remboursements très inférieurs à leurs dépenses de santé réelles. Des campagnes de presse imputeront alors aux gestionnaires ouvriers les conséquences de la pénurie organisée par le pouvoir. En avril 1950, **Henri Raynaud**, secrétaire de la CGT, démontre que les 9/16<sup>èmes</sup> des cotisations ne sont pas affectées aux pensions mais versées à la Caisse des dépôts pour couvrir les dépenses courantes de l'Etat : leur cumul représentait alors 155 milliards de francs soit 20% du PIB !

Puis, en 1958, se crée l'**UNEDIC** (Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce), suivie en 1961 de la création de l'**ARRCO** (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des Salariés) : on voit ainsi que des pans entiers de la protection sociale unifiée finiront par être arrachés sous la pression conjointe du patronat, de FO et de la CFTC mais aussi des gouvernements successifs qui ne pouvaient tolérer la maîtrise du régime général par des représentants élus des salariés : alors qu'en 1945, il était question que les taux de cotisation soient décidés par les salariés eux-mêmes (ou leurs représentants élus), c'est le gouvernement qui finira par en fixer les taux de cotisation ainsi que les montants des prestations.

Alors que la CGT avait réclamé - en vain - un statut mutualiste pour une caisse nationale, les ordonnances d'octobre 1945 doteront la caisse nationale seule du statut d'**EPCA** (Etablissement Public à Caractère Administratif), les caisses locales ressortissant du droit privé ! Les ministères des finances successifs batailleront pour étatiser les cotisations (gérées à l'époque par les élus des caisses) en demandant leurs transferts vers l'impôt (géré par l'Etat), jusqu'à ce que **Rocard** institue en 1990 la **CSG** (Contribution Sociale Généralisée), un impôt affecté au régime général.

L'intervention de l'Etat fut toujours pressante : contrôle financier en 1948, mise sous tutelle des caisses déficitaires (1950), création de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (1960, réduction des pouvoirs des conseils élus des caisses, professionnalisation des dirigeants de caisses (1960) jusqu'aux ordonnances **Jeanneney** (août 1967) imposant le paritarisme dans les caisses primaires (nombre égal d'élus syndicaux et de représentants patronaux alors que les syndicats élisaient 2 fois plus d'élus que le patronat) : le patronat cogérant une institution ouvrière ! C'est le début de la campagne idéologique sur la fin de la classe ouvrière et donc de la lutte des classes (forcément puisque les ouvriers ont disparu des discours médiatiques) et des refrains sur les "partenaires sociaux" !

Mais ces ordonnances **Jeanneney** instituent aussi la disparition de la démocratie via la suppression des élections des conseils de caisse : les administrateurs seront désormais nommés par les uns et par les autres, amputant ainsi leur légitimité citoyenne auprès des salariés !

Il reste que si les comptes individuels de l'ARRCO-AGIRC organisent la retraite comme un revenu différé, le régime général continue d'instaurer pour les retraités le droit au salaire continué. Mais cette dimension subversive de la cotisation reste farouchement combattue !